



Chambre des appels en correctionnel (orleans)

Par **calinou**, le **15/04/2008** à **09:44**

Bonjour à tous,

Quelqu'un a-t-il une idée du délai maximum entre le fait d'interjeter un appel d'un jugement en correctionnel et la convocation à la chambre des appels en correctionnels ? Six mois, un an

.....

Merci d'avance pour les réponses.

Cordialement